

Communauté de Communes Petite Montagne

Compte rendu conseil communautaire du 19 juin 2017 convocation 13 juin 2017

PRESENTS : Pierre GILBERT, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET, Gérard CAILLON représenté par son suppléant Marie-Thérèse CHAMPON, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Roland VUITTON représenté par son suppléant Patrick NIEL, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Françoise DUBOCAGE, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

Le Président ouvre la séance et donne la parole à Christelle FILLOD qui souhaitait présenter son activité d'artiste plasticienne. Installée à BROISSIA, elle sillonne, avec 2 ou 3 autres personnes, à bord d'une caravane aménagée pour les prises de vue, le Jura et la Franche-Comté. Elle organise également des animations et des expositions photos.

✚ Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président.

- Les bandeaux rives de l'école de SAINT- JULIEN seront réparés par l'entreprise JURAPENTE moyennant la somme de 19 857.92 € HT. Ces travaux ont déjà fait l'objet d'un remboursement par l'assurance.
- Madame Aimée MERMET est locataire d'un logement adapté à AROMAS depuis le 01 juin 2017. Le montant du loyer est fixé à 424.11 €.
- Suite à l'analyse des offres, l'entreprise LELEDY effectuera les travaux d'épandage des boues de la station d'ARINTHOD pour la somme de 5 560 € HT.
- L'aventure- jeu de MONTFLEUR est créée par le cabinet TAMS CONSULTANT pour un montant de 36 000 € HT. La commercialisation des sacs permettra de couvrir la dépense.

✚ Bilan de la fête de la Nature.

Cette manifestation, qui a rencontré un franc succès, s'est déroulée le samedi 20 mai à VESCLES. Le Président et l'équipe Natura tiennent à remercier la mairie de VESCLES, les associations et les bénévoles pour leur engagements et actions. Fort de cette implication, si aucun village ne se manifeste, une nouvelle édition en 2018 pourrait se ternir dans cette commune. Les points faibles seront retravaillés : attention à la date par rapport aux autres manifestations locales, améliorer la communication et la promotion, rechercher des producteurs, accentuer l'animation musicale et prolonger la manifestation en début de soirée.

✚ Affaires périscolaires : modification des modalités de facturation

Approbation de la mise en place de la pré-facturation.

Le Président expose les taux de recouvrement des produits d'accueil de loisirs et de cantine sur les 6 dernières années. En moyenne, le taux est de 98,86%. Si l'on ramène les restes à recouvrer à l'ensemble des produits de fonctionnement du budget principal de la CCPM, ce taux passe à 99,9%. La pré - facturation impliquerait la création de régies de recettes par site, la gestion de régie doit respecter des règles strictes qui sont parfois contraignantes.

D'après les réponses des questionnaires transmis aux parents, la pré- facturation est ressentie comme une sanction pour les personnes qui paient leurs factures régulièrement mais il est aussi évoqué la demande d'autres moyens de paiement.

Le conseil communautaire décide de ne pas appliquer la pré-facturation à la rentrée de septembre 2017. Il décide d'étendre les moyens de paiement. Les familles auront la possibilité de payer les factures liées à l'accueil de loisirs et de cantine par Internet (TIPI), par chèques ANCV ou tickets CESU, par prélèvement sur compte bancaire via les autorisations SEPA. Il insiste sur la nécessité de suivre les factures non payées, en lien avec le Trésorier et les Maires.

✚ Déploiement du très haut débit sur le territoire : compte rendu des réunions avec le Conseil Départemental

Présentation de scénarios et discussion

Le Président rappelle la décision du conseil communautaire du 13 février 2017 selon laquelle le déploiement du Très Haut Débit sur toute la Petite Montagne est souhaité. Cette demande est plus ambitieuse que les prévisions du Conseil Départemental qui allie déploiement du Très Haut Débit et Montée en Débit. Ceci explique que la communauté de communes Petite Montagne fait partie des 3 collectivités qui n'ont pas encore contractualisé avec le Conseil Départemental. Par ailleurs, le territoire de la Petite Montagne compte de nombreuses zones blanches : ainsi, le programme est très difficile à arrêter. Les élus ont donc indiqué au Conseil

Départemental qu'il était plus avantageux financièrement de raccorder les communes du sud du territoire à l'Ain. Au final, le programme pourrait être déployé de la manière suivante :

- FTTH sur toute la zone entourant Arinthod, ainsi que Vescles et Condes
- FTTH raccordé à l'Ain sur toutes les communes du sud du territoire, de Montfleur à Coisia
- Montée en débit sur le Nord- Ouest du territoire

Le Conseil Départemental doit confirmer rapidement la viabilité de ce programme, en vue du passage de ce projet à la prochaine commission permanente du Conseil Départemental du 7 juillet.

✚ Lieu unique ou Maison de l'innovation comportant un pôle entrepreneurial, la MSAP et un espace culturel
Lancement d'une étude d'opportunité

L'idée est de pouvoir créer un lieu mutualisé répondant à plusieurs objectifs de la communauté de communes :

- Développer un pôle entrepreneurial : pépinière d'entreprise, un showroom, un fablab, un espace de coworking,
- Un espace à vocation sociale : dynamiser la M.S.A.P., accueillir les demandeurs d'emploi, les nouveaux arrivants, installer le CIAS, un espace de rencontres pour les jeunes (jeux vidéo, loisirs...)
- Un espace culturel : salle de spectacle, médiathèque

La définition de ce lieu ressources, multi – fonctions et sa faisabilité sont à approfondir par le biais d'une étude.

Le conseil communautaire donne son accord pour lancer cette étude. Cette dernière pourrait bénéficier de subventions à hauteur de 70% ou 80 %.

✚ Tourisme : acquisition de locaux pour un point information/vente de produits de l'artisanat/exposition à Arinthod

Suite à l'accord du conseil communautaire réuni le 18 mai dernier , le Président a engagé des démarches avec les propriétaires de locaux à vendre au centre du bourg d'ARINTHOD, pour permettre de créer une antenne de d'office de tourisme et éventuellement aménager des logements dans les étages.

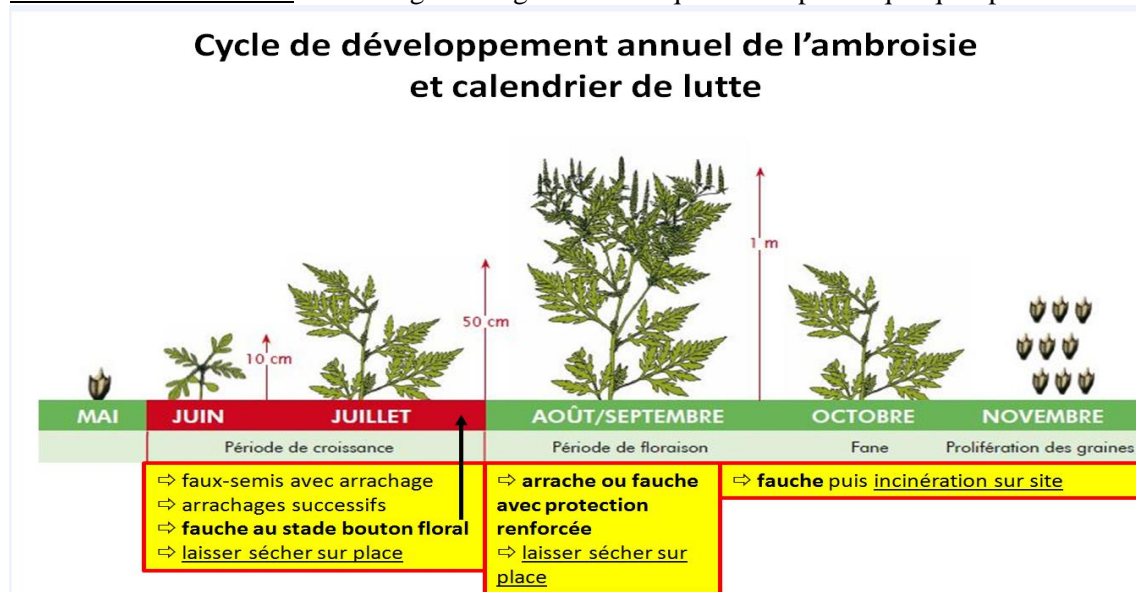
Le conseil communautaire décide d'acheter le local appartenant à GROUPAMA Grand Est pour 38 000 € et le local contigu appartenant à Mr Nicolas MARTHOURET, pour 40 000 € ; il autorise le Président à signer les actes de vente.

✚ Admission en non - valeur : créances éteintes par jugement du tribunal.

Malgré les relances du comptable, certaines factures restent impayées et les débiteurs déposent un dossier de surendettement. En application des différents jugements, le conseil communautaire accepte l'admission en valeur pour un montant de 4 157.28 € sur le budget général, 843.68 € sur le budget d'assainissement collectif et 73 € sur le budget d'assainissement non collectif.

✚ Affaires diverses.

Lutte contre l'ambrosie Une obligation réglementaire qui doit respecter quelques précautions.



Après la réunion de sensibilisation du samedi 17 juin à ARINTHOD, il est possible d'assister à la conférence qui se tiendra le 23 juin à CHAMBERIA.

Pour la santé publique, il est primordial d'éradiquer la présence de l'ambrosie, plante invasive et allergisante.

Travaux de voirie : les travaux de modernisation de la voirie sont en cours de réalisation, soit 2 mois d'avance par rapport aux années précédentes.

Le fauchage est terminé sur l'ensemble des bas-côtés. Si certaines portions sont vraiment très mal exécutées, l'entreprise pourrait intervenir de nouveau, sur demande du Vice-Président en charge du dossier.

Projet de territoire : 3 réunions ont déjà eu lieu les 13 et 15 juin, 2 autres se tiendront le 20 juin 2017. Chacun est appelé à exprimer ses idées !

Animations estivales : merci de porter une attention toute particulière au programme diffusé par l'office de tourisme du Pays des Lacs et Petite Montagne. A l'initiative de la communauté de communes, des animations seront organisées sur le territoire (cinéma de plein air, balades gourmandes, marchés de producteurs...)

Aventure- jeux à MONTFLEUR. Grâce à l'implication des élus de cette commune et de bénévoles, cette animation peut voir le jour dès cet été – 4 mois pour sa création et sa réalisation – un record !

Retenez la date du 23 juillet 2017 pour son lancement et n'hésitez pas à pratiquer cet aventure- jeu à tout autre moment de l'année.

En précisant que le prochain conseil communautaire aura lieu à CONDES, le jeudi 20 juillet, à 18 heures 30, le Président lève la séance à 21 heures 45.